



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 12942

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dispositif d'aide à la petite enfance. Dans le cadre de la politique familiale volontariste mise en oeuvre par le Gouvernement, il est question d'orienter les dispositifs d'aide au bénéfice direct des parents en supprimant en conséquence l'appui financier qui était jusqu'alors garanti aux collectivités, notamment par la CAF. Il lui demande, si le dispositif ne risque pas de freiner, voir de stopper, la réalisation de crèches et d'infrastructures périscolaires, notamment dans les petites communes. La réduction des aides pour celles-ci rendrait de tels investissements en faveur de la petite enfance particulièrement difficile, voire impossible. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

La conférence de la famille qui se tiendra le 29 avril prochain aura pour thème l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants. Le rapport remis dans le cadre de la préparation de cette conférence par Mme Marie-Thérèse Hermange à M. Christian Jacob, ministre délégué à la famille, a pour objet de réorganiser les aides directes apportées aux parents. Il vise à en simplifier l'architecture et à mieux répondre aux besoins. Le financement d'une prestation d'accueil du jeune enfant ne se fera pas au détriment des aides à l'investissement apportées par les caisses d'allocations familiales aux communes. En avril 2002, un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) qui lie l'Etat à la Caisse nationale d'allocations familiales a été signé afin de dégager 228,67 millions d'euros, destinés à succéder au Fonds d'aide exceptionnelle à l'investissement (AEI) mis en place en 2001 en faveur des collectivités locales qui souhaitent développer des modes de garde collectif. Le ministre délégué à la famille s'est engagé devant le Parlement, au cours de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2003, à suivre avec le plus grand soin l'évolution des financements engagés. Aussi, se tient-il régulièrement informé des disponibilités financières de ce fonds. Une réflexion est en cours sur l'éventualité de reconduction de ce fonds pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12942

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1364

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3708